

République Française

Département de la  
MOSELLE

Arrondissement de  
METZ-CAMPAGNE

Nombre de Conseillers

élus : 15

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents : 14

Procuration : 1

Absents excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation

24/03/2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 057-215702564-20260410-DELIB\_212026-DE

COMMUNE DE GRAVELOTTE

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 1 avril 2026

Sous la présidence du Maire, Monsieur BRIOUX Dominique

#### Membres présents :

BRIOUX Dominique – SORNETTE-CHMIELOWIEC Cyrielle – SIMON Denis – LOUIS Aurélie – BAYEUR Jocelyne – SEKOUR Hacène – ANDRE Jennifer – POTIER Christophe – LOUBETTE Fabrice – COSSON Marie – VENDETTI Hélène – MULLER Valentin – HALTER Alexandre – BOUVIN Vincent

Procuration : SAVENER Betty à Cyrielle SORNETTE-CHMIELOWIEC

#### Secrétaire de séance :

Cyrielle SORNETTE-CHMIELOWIEC

Délibération 21/2026

### CAUE DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MOSELLE

Le Conseil de l'architecture de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE) a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales. Il a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. Il contribue également, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Il fournit enfin aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle les informations, les orientations et les conseils adaptés pour saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés, et pour assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

VU le code général des collectivités territoriales,

La commune dispose d'un représentant à la CAUE de la Moselle.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

DESIGNE Monsieur BRIOUX Dominique pour représenter la commune au sein de la CAUE

Pour extrait conforme

GRAVELOTTE le 7 avril 2026

Le Maire,

Dominique BRIOUX

